



**Adoption**

**Dernière mise à jour 2025/03/20**

# **Politique d'inscription aux activités sportives, récréatives et aquatiques**

**Sylvain Morissette**

Directeur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

## Table des matières

OBJECTIF DE LA POLITIQUE .....	2
LIMITATION DE LA POLITIQUE .....	2
DÉFINITION DES TERMES .....	2
ENTENTES INTERMUNICIPALES.....	3
POLITIQUE DE TARIFICATION FAMILIALE.....	3
POLITIQUE DE REMBOURSEMENT.....	3
POLITIQUE D'INSCRIPTION TARDIVE .....	4
MODE DE PAIEMENT .....	4
MODE D'INSCRIPTION SUR INTERNET .....	4
PROGRAMME ACCÈS-LOISIRS .....	5

## Objectif de la politique

Par l'adoption de la Politique d'inscription aux activités sportives, récréatives et aquatiques de la Ville de Donnacona, la Ville établit des paramètres permettant de favoriser l'utilisation des infrastructures par le biais de nombreuses activités offertes à des coûts équitables, autant pour les citoyens de la Ville de Donnacona que pour ceux des villes environnantes. La Ville de Donnacona assume ainsi son rôle de ville de centralité.

Par l'adoption de la Politique d'inscription aux activités sportives, récréatives et aquatiques, la Ville favorise la mise en place de règles régissant l'ensemble des activités sportives, récréatives et aquatiques offertes.

## Limitation de la politique

Cette politique s'applique seulement pour les activités offertes et dont les inscriptions sont prises par la Ville de Donnacona, soit les activités suivantes :

- › Toutes les activités aquatiques offertes;
- › Tous les sports de glace offerts;
  - Hockey mineur (incluant MAHG à junior)
  - Patinage artistique
  - Patinage de vitesse
- › Les différents camps de jour (seulement offert aux résidents de Donnacona);
- › Cours de conditionnement physique, danse, gardien averti, prêt à rester seul, etc.;
- › Pour toute autre activité offerte, vérifier auprès du service des loisirs si l'activité à laquelle vous désirez vous inscrire est incluse dans la politique.

## Définition des termes

### Résident

Est considérée comme résident de la municipalité, une personne physique possédant une propriété ou habitant un logis qui est la résidence principale permanente de la famille, c'est-à-dire le lieu où l'ensemble des activités quotidiennes de la personne est effectué pendant toute l'année. Le fait de posséder un terrain vacant ou un commerce sur le territoire de la Ville de Donnacona ne constitue pas une adresse de résidence au sens de la présente politique.

### Entente intermunicipale

Entente qui permet à des citoyens de certaines villes de bénéficier des coûts d'inscription réservés aux résidents de Donnacona. Les Villes signataires de ces ententes assument la différence des coûts qui leur sont directement facturés par la Ville de Donnacona.

### Sports de glace

Les sports de glace se définissent par les activités offertes par le hockey mineur, le patinage artistique et le patinage de vitesse.

### Activités aquatiques

Les activités aquatiques se définissent par les activités offertes au centre aquatique, soit les bains libres, les cours divers pour enfants, adultes et retraités.

## Ententes intermunicipales

Les Villes suivantes ont une entente intermunicipale avec la Ville de Donnacona pour l'inscription aux sports de glace ainsi que pour les activités aquatiques.

- › Ville de Neuville
- › Ville de St-Basile
- › Ville de Cap-Santé

## Politique de tarification familiale

Cette politique s'applique à l'ensemble des activités offertes directement par la Ville de Donnacona, et s'applique seulement aux résidents de la Ville de Donnacona.

- › 1<sup>re</sup> inscription                      100% du taux le plus élevé
- › 2<sup>e</sup> inscription                        90% du taux le deuxième plus élevé
- › 3<sup>e</sup> inscription et plus                80% du taux le troisième plus élevé

## Politique de remboursement

Cette politique s'applique pour toutes les activités sportives, récréatives et aquatiques.

### Critères pour un remboursement ou un crédit

Un remboursement ou un crédit complet vous sera accordé :

- › Si l'activité à laquelle vous êtes inscrit est annulée par la Ville de Donnacona;
- › Si l'activité est offerte dans une autre plage horaire que lorsque vous vous êtes inscrit ce qui entraîne votre incapacité à y participer.

Un remboursement ou un crédit partiel vous sera accordé :

- › Si vous abandonnez avant le début du 3<sup>e</sup> cours;
- › Si vous abandonnez en raison d'une impossibilité d'y participer, à cause d'un déménagement (preuve requise) ou à une raison médicale (billet du médecin, physiothérapeute ou chiropraticien exigé);
- › Si vous abandonnez avant la date limite déterminée par les organismes de sports de glace;
- › Si vous abandonnez avant la date limite déterminée par la Ville de Donnacona.

### Fonctionnement pour un remboursement ou un crédit

Le remboursement ou le crédit partiel sera effectué de la façon suivante :

- › Remboursement ou crédit au prorata des cours restants
- › Des frais administratifs de 20% de la facture initiale jusqu'à concurrence de 25\$ seront retenus.

Aucun remboursement ou crédit ne sera accordé :

- › Si vous abandonnez pour des raisons personnelles;
- › Si vous êtes absent à un ou plusieurs cours de l'activité;
- › Si vous abandonnez après la date limite déterminée par les organismes qui gèrent les sports de glace;
- › Si vous abandonnez après la date limite déterminée par la Ville de Donnacona.

## Politique d'inscription tardive

Cette politique s'applique seulement pour les activités offertes et dont les inscriptions sont prises par la Ville de Donnacona.

Une inscription tardive est une inscription effectuée après le début de la session en cours et obligatoirement effectuée avant le début du 4<sup>e</sup> cours.

### Activité pour enfants

- › *Aucun rabais pour les cours manqués ne sera accordé;*
- › *Aucune possibilité d'inscription après le troisième cours.*

### Activités pour adultes

- › *Aucun rabais pour les cours manqués ne sera accordé;*
- › *Pour les inscriptions aquatiques faites par la Ville de Donnacona, vous aurez la possibilité de reprendre deux cours manqués selon les disponibilités. Il est nécessaire d'en faire la demande à l'avance;*
- › *Aucune possibilité d'inscription après le troisième cours.*

## Mode de paiement

Les inscriptions en ligne acceptent les modes de paiement suivants :

- › Carte de crédit Visa et Mastercard;
- › AccèsD (fournisseur : Ville de Donnacona-Loisirs). Le paiement devra être effectué dans les 24 heures suivant l'inscription sinon celle-ci sera annulée;
- › Pour être inscrit à une activité, le paiement complet doit être effectué au moment de l'inscription, à l'exception des activités suivantes:
  - Sports de glace 50 % à l'inscription et 50 % 30 jours suivant l'inscription;
  - Camp de jour 1/3 à l'inscription, 1/3 30 jours suivant l'inscription et le dernier 1/3 60 jours suivant l'inscription.

Les inscriptions effectuées au comptoir du service des loisirs (Complexe sportif Promutuel assurances, secteur aréna) acceptent les modes de paiement suivants;

- › Carte de crédit Visa et Mastercard;
- › Carte de débit;
- › Chèque;
- › Argent comptant.

Des frais d'administration de 35 \$ seront facturés pour chaque chèque retourné par l'institution financière.

## Mode d'inscription sur internet

L'ensemble des informations de la programmation des activités sportives, récréatives et aquatiques offertes est disponible en tout temps sur le site Internet de la Ville de Donnacona au [www.villededonnacona.com](http://www.villededonnacona.com).

Les usagers qui veulent s'inscrire à une activité par Internet doivent obligatoirement se créer un compte usager. Pour assistance, veuillez appeler au 418 285-3284, poste 0. Il est possible de créer votre compte usager via la plateforme Voilà à [www.donnacona.appvoila.com/fr/](http://www.donnacona.appvoila.com/fr/).

Les usagers qui veulent s'inscrire à une activité en personne doivent obligatoirement se déplacer au Complexe sportif Promutuel assurance, aréna (300 rue de l'église).

## **Programme Accès-loisirs**

Ce programme, développé par Accès-loisirs Québec, a pour but de favoriser l'accès aux loisirs pour lutter contre la pauvreté, et effectue les éléments suivants :

- › Favorise l'accès aux loisirs;
- › Travaille en collaboration avec divers partenaires afin d'offrir des places disponibles en loisir;
- › A été conçu pour les familles, les enfants et les personnes seules qui vivent une situation de faible revenu;
- › Offre des loisirs gratuitement ainsi que des activités gratuites à des événements.

### **Comment être admissible**

Pour être admissible, le revenu avant impôt doit être inférieur à un certain seuil.

Pour en bénéficier, vous devez vous rendre directement au point de service, qui est situé à L'Arc-en-ciel de Donnacona (331 rue Notre-Dame), et vous inscrire en présentant une preuve de revenu obligatoire.

Pour toute autre information, il faut contacter L'Arc-en-ciel de Donnacona par téléphone au 418 285-3847.